



Fiche réflexe

Signalements de loup ou de lynx

Le département de la Loire est en front de colonisation de grands prédateurs, notamment le loup et le lynx dans une moindre mesure.

Il est possible que des passages plus ou moins réguliers remontent à votre connaissance.

Ces passages peuvent en effet engendrer d'une part des remontées d'informations avec des observations et d'autre part des dommages auprès de détenteurs d'animaux (particuliers, éleveurs).

Cas des indices de présence :

Un réseau des correspondants d'indices loup-lynx est en place avec plus de 30 membres dans la Loire, ces membres peuvent faire remonter au réseau de façon autonome chaque indice, pour être analysé puis retenu ou non.

Les indices peuvent être les suivants :

- Observation visuelle (avec ou sans photographie) ;
- Empreintes, pistes (en hiver notamment) ;
- Proie sauvage, dépouille de loup ;
- Plus rarement, des excréments, des poils, de l'urine, du sang ou des hurlements.

Si vous avez connaissance d'un observateur, les numéros à joindre pour prendre en compte son observation et la faire remonter sont les suivants :

Direction Départementale des Territoires : 06 76 08 73 62 / 04 77 43 80 76 et en dehors des heures d'ouverture, astreinte au 04 77 43 81 55

Service départemental de l'OFB : 04 77 97 06 50

**Lieutenants de louveterie : → arrondissement Saint-Etienne : 07 88 11 47 80
→ arrondissement de Montbrison : 06 58 98 19 26
→ arrondissement de Roanne : 06 82 70 03 48**

Cas des constats de dommage sur troupeau domestique :

Si le propriétaire a une suspicion de dommage par un grand prédateur, un constat menant à une expertise doit être mené.

Ce constat est dressé par un agent du Service Départemental de l'OFB, formé spécifiquement au relevé d'éléments techniques. L'agent se rendra sur place pour dresser un constat de dommage en présence de l'éleveur concerné.